

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 24 - Vendredi 19 juin 2015



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Collège du District de la Neuveville RAMASSAGE DU PAPIER

Le mardi 23 juin 2015, de 9h à 11h

On voudra bien confectionner des **paquets solidement ficelés** et les déposer devant son domicile, comme les sacs à ordures.

Les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans les maisons ou jardins, même sur demande.

Les cartons et emballages plastiques sont **proscrits**. Ils seront donc laissés sur place, même s'ils contiennent des journaux.

Pour des raisons pratiques, le papier déposé après 9 h ne pourra plus être ramassé. Les personnes disposant d'un véhicule rendront service en déchargeant leurs paquets directement à la déchetterie.

Merci de votre compréhension,
la direction du collège

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (OSSM)
Filiale du Jura bernois 2520 La Neuveville

INSCRIPTION MILITAIRE DE LA CLASSE D'AGE 1998

Les conscrits suisses recrutés de la classe d'âge 1998 seront enregistrés cette année au contrôle militaire.

Les conscrits recrutés qui n'ont reçu, jusqu'ici, aucune lettre concernant leur inscription dans les contrôles militaires sont invités à prendre contact avec la filiale OSSM du Jura bernois, Rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville.

E-Mail : jurabernois.ossm@pom.be.ch
Téléphone: 031 635 49 50

Les citoyens suisses de la classe d'âge 1999 désirant avancer la date de leur école de recrues d'une année sont également priés de s'annoncer à l'adresse mentionnée plus haut.

Le chef de service et
commandant d'arrondissement BE (F)
Lt col Christian Brunner

Avis de construction

Commune de La Neuveville

**** Remplace la publication du même projet dans la Feuille officielle du district de La Neuveville des 16 et 23 janvier 2015 ****

« Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables »

Requérante : MK Realitim Management SA, rue Centrale 26, 1002 Lausanne

Auteur du projet : Bauart Architectes et Urbanistes SA, Crêt-Taconnet 17, 2000 Neuchâtel

Emplacement : Parcelles nos 155 et 157, Av. des Collonges, commune de La Neuveville

Projet : Démolition de 6 box de garage, suppression et plantation d'arbres, construction d'un nouveau bâtiment d'habitation de 10 appartements, comprenant un garage souterrain avec 17 places de stationnement

Dimensions : Selon plans déposés

COMMUNE MUNICIPALE DE LA NEUVEVILLE

Désaffectation du secteur B4 au cimetière de La Neuveville

Conformément à l'article 22 du Règlement sur cimetière et les inhumations de la Commune municipale de La Neuveville, le Conseil municipal a décidé de procéder à la désaffectation des niches suivantes au 1^{er} décembre 2015 :

Niches du secteur B4 portant les numéros :
29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47
48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66

Le délai de désaffectation de toutes ces niches est échu depuis plus de 35 voire 40 ans.

Toutes questions relatives à ces désaffectations sont à adresser à :

Administration du cimetière de La Neuveville, case postale 118, 2520 La Neuveville ou par téléphone au numéro 079 248 26 26.

Le Conseil municipal prie les proches des personnes incinérées de bien vouloir enlever les pierres cinéraires, plantes et autres objets qu'ils désirent conserver, jusqu'au 1^{er} décembre 2015 au plus tard. Après cette date, toutes les niches seront désaffectées, les plaques cinéraires détruites et les petits jardins nettoyés.

2520 La Neuveville, le 20 février 2015

Le Conseil municipal

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du lundi 08 juin 2015
au vendredi 03 juillet 2015**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

Téléphone : 032 752 10 10, par courriel :
facturation@neuveville.ch ou directement sur
notre site internet www.laneuveville.ch

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS

AVIS AUX ABONNÉS

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Suite à l'arrêt de la station de tête au 31.03.2015 (*suppression des chaînes analogiques*) l'offre de mise à disposition d'un convertisseur de signaux (limité à un convertisseur par abonnement) s'arrêtera au 30.06.2015.

Meilleures salutations

SERVICES INDUSTRIELS
Service du télé-réseau



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 27 juin 2015
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,
La Neuveville

Ordre du jour

- Ouverture
- Procès-verbal du 20 décembre 2014
- Compte 2014
- Règlement sur le financement spécial "entretien et transformation des immeubles Hôtel-de-Ville et Neuve-Métairie et / ou l'acquisition de biens immobiliers"
- Forêt
- Divers

Le Maître bourgeois

Claude Evard

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81

Courtelay, le 12 juin 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

88^{ème} FÊTE DE LUTTE DU JURA BERNOIS

La plage de Saint-Joux de La Neuveville s'est transformée en arène, ce samedi 13 et dimanche 14 juin, pour accueillir la 88^{ème} édition de la Fête de lutte du Jura bernois.

Les infrastructures de Saint-Joux ont pu accueillir plusieurs milliers de personnes pendant ces deux jours dans une ambiance conviviale. Dans les tribunes, sur les bancs ou debout, il y avait de la place pour plus de 2000 personnes. Choisir un site au bord du lac pour ce genre de manifestation, qui se déroule en général dans nos montagnes, était un véritable défi et La Neuveville est fière d'avoir été sollicitée pour le relever. Cet exploit a pu être réalisé grâce au professionnalisme du Comité d'organisation, à la collaboration de la Protection civile ainsi qu'à celle des services communaux que nous remercions vivement.

Des stands et des animations musicales de qualité ont agrémenté cet événement sportif. Il y en avait donc pour tous les goûts. Le Jodler-Club Berna, les Turboladies à la Schwytzoise, les Sonneurs de cloches du Plateau de Diesse ou encore la plus jeune joueuse de Cor des Alpes, Fanny Känzig, de Court, ont donné des airs alpestres à notre place de Saint-Joux et ont ravi les spectateurs.

Je tiens à adresser mes sincères remerciements aux membres du Comité d'organisation pour avoir réalisé, avant autant de maestria, cette manifestation qui a eu un véritable succès. Toute ma gratitude également aux 350 bénévoles qui ont répondu présents pour donner de leur temps et offrir leur sourire pendant ce week-end de la Fête de lutte.

Ce fut une magnifique manifestation qui s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité avec un temps clément malgré un petit caprice pluvieux en fin de journée de dimanche. Merci à toutes et à tous qui ont participé de près ou de loin à cette manifestation ainsi qu'au public, venu nombreux assister à cet événement sportif.

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL



BOURGEOISIE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que la modification de l'article 52, alinéas 2 et 3, du Règlement d'organisation de la Commune bourgeoise de La Neuveville, adoptée par le Conseil bourgeois le 21 avril 2015 en application de l'article 52, alinéa 3, de la Loi sur les communes du canton de Berne (LCo), a été approuvée sans restriction par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) le 27 mai 2015, en vertu de l'article 56 LCo.

La modification du règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

La Neuveville, le 19 juin 2015
Le Conseil bourgeois

LE CONSEIL GENERAL est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs

mercredi 24 juin 2015 à 19.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2014
3. Comptes 2014 (J.-P. Devaux)
 - 3.1. Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district
 - 3.2. Approbation des crédits supplémentaires d'un montant de CHF 270'000.-
 - 3.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2014 présentant un excédent de charges de CHF 7'062.14
4. Département de l'équipement – Service de l'électricité – Demande d'un crédit pluriannuel sur les années 2015 et 2016 de CHF 687'133.65 pour le déplacement de la station transformatrice « Oeuchettes » dont à déduire la participation de CHF 489'347.15 de l'entreprise CAPSA – Fixation de sa durée et de la compétence pour les crédits concernant les objets particuliers : arrêté du Conseil général (V. Stöpfer)
5. Règlement de réservation et d'utilisation du Centre des Epancheurs : arrêté du Conseil général (A. Olivieri)
6. Crédit d'engagement de CHF 164'000.- pour la mise en conformité des places de jeux communales – Décompte final : information (R. Morand)
7. Crédit d'engagement de CHF 150'032.- TTC pour les travaux d'assainissement des faux raccordements situés en zone 5 de protection des eaux, à la route de Neuchâtel 8, 10 et 14 – Décompte final : information (R. Morand)
8. Nomination d'un membre dans la commission de l'instruction et de la jeunesse en remplacement de M. François Prongué, démissionnaire
9. Rapport de gestion 2014 : information (Conseil municipal)
10. Position CM et décision CG sur la motion PS (A. Ehrensperger) « Utilisation du fonds spécial à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie » (R. Matti)
11. Position CM et décision CG sur la motion UDC (J.-P. Verdon) « Bénéfice du télé-réseau : affecté au télé-réseau » (V. Stöepfer et J.-P. Devaux)
12. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Frioud Auchlin/J.-P. Latscha) « Affectation / utilisation des biens communaux, immeubles terrains » (J.-P. Devaux)
13. Réponse à l'interpellation UDC (N. Marti) « Commission de l'énergie, où en est-on ? » (R. Matti)
14. Rapport CM en réponse au postulat PS (A. Ehrensperger) « Cartographie communale en ligne » (J.-P. Devaux)
15. Rapport CM en réponse à la motion FOR (T. Michel) « Groupe de réflexion "multilinguisme" » (I. Moeschler)
16. Rapport CM en réponse à la motion PLR (M. Imer) « Eclairage dans les platanes » (V. Stöepfer et R. Morand)
17. Rapport CM en réponse au postulat UDC (S. Burki) « Création d'un réseau WIFI public » (V. Stöpfer)
18. Interventions parlementaires et développements
19. Questions simples et traitement
20. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet

www.mobility.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de la Neuveville au 032 752 10 80
Commune de La Neuveville

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

JUIN
Lundi 22
Samedi 27

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 20 juin de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs du 29 juin au 3 juillet 2015.

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur un petit billet et de l'afficher visiblement sur leur porte d'entrée. En cas d'oubli, le relevé peut nous être transmis en remplissant la feuille déposée dans votre boîte aux lettres ou par mail à commune@nods.ch. **Les relevés doivent impérativement nous être transmis d'ici au 6 juillet dernier délai, faute de quoi la facturation sera établie sur la base d'une estimation.**

Nous vous remercions pour votre bonne collaboration.

ADMINISTRATION COMMUNALE

CONTROLES DU FEU BACTERIEN

Entre la mi-juin et la mi-août, notre contrôleur du feu bactérien, Eric Darioly, sillonnera à nouveau la commune. Il contrôlera les jardins, les vergers à hautes tiges, les haies et les lisières du bois sur l'existence éventuelle d'une contamination au feu bactérien. Le feu bactérien est une maladie bactérienne très dangereuse des pommiers, poiriers et cognassiers. Une plante touchée peut mourir en l'espace de quelques semaines.

La contamination a lieu par le biais de l'exsudat bactérien qui est sécrété par les arbres malades. Les plantes hôtes du feu bactérien sont exclusivement les pépinières (pommiers, poires, cognassiers) et certaines plantes sauvages ou d'ornement; à savoir toutes les espèces de cotonéaster, buissons ardents, pommiers du japon (chaenomeles), amélanchiers, photinias (stranvaesia), aubépines, sorbiers et alisiers. La vente et la culture des plantes particulièrement menacées sont interdites dans toute la Suisse. Aucun moyen de lutte directe contre le feu bactérien n'est possible. L'utilisation d'antibiotique (streptomycine) nécessite une autorisation qui est cependant limitée aux plantations fruitières de basses tiges professionnelles.

La commune vous propose des informations supplémentaires concernant le feu bactérien, diffusés

par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) www.feubacterien.ch; sur celui du canton de Berne: www.be.ch/feu-bacterien ou sur celui du canton du Jura www.frij.ch (station phytosanitaire).

Que faire en cas de soupçon d'infection?

- Les plantes suspectes ne doivent pas être touchées car vous risquez de contaminer une autre plante à la suite de ce simple contact.

- En cas de soupçon de feu bactérien, celui-ci doit être signalé. **Avertissez-en immédiatement la commune;** la personne chargée de traiter les cas de feu bactérien passera alors chez vous pour prendre les mesures nécessaires.

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Max Conrad, Chemin de Chuffort 19, 2518 Nods

Auteur du projet : Max Conrad, Chemin de Chuffort 19, 2518 Nods

Projet : Installation d'une petite éolienne de couleur bleu ciel pour production d'électricité sur RF 18 du ban de Nods, Chemin de Chuffort, propriété de Jean-Pierre Conrad, Les Combes 121, 2518 Nods

Zone : H2

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 22.05.2015

Administration communale

Avis de construction

Commune mixte de Nods

Requérant : Daniel Dollinger, Aux Oies 4, 2518 Nods

Auteur du projet : Steve Sambiagio, Architecte HES, Rue de Bourgogne 6, 2525 Le Landeron

Projet : Transformation intérieure de la villa existante, agrandissement du sous-sol et création d'un couvert à voitures sur le toit de l'agrandissement sur RF 2323 du ban de Nods, Aux Oies 4, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Art. 38 RC (longueur des bâtiments)

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit

et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 12.06.15

Administration communale

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU MARDI 9 JUIN 2015 À 20.00 H AU BATTOIR

1. Ouverture de l'assemblée

Le président des assemblées souhaite la bienvenue aux 23 personnes présentes.

En application du règlement d'organisation, l'ordre du jour de l'assemblée a paru dans la Feuille officielle du district 30 jours avant, soit le vendredi 8 mai 2015, courrier N° 18. Il a en outre été rappelé à plusieurs reprises.

Willy Sunier constate donc que l'assemblée a été régulièrement convoquée.

Il rappelle que le droit de vote en matière communale appartient à tout citoyen suisse de plus de 18 ans jouissant du droit de vote cantonal et domicilié dans la commune depuis trois mois au moins.

Jean-Michel Jubin est nommé en qualité de scrutateur.

L'ordre du jour est ensuite présenté par le président des assemblées. Il est accepté sans remarque par les citoyens.

2. Comptes 2014

a et b) Présentation et rapport de la fiduciaire

En sa qualité de conseillère communale responsable des finances, Paulette Bayard fait part de quelques remarques générales. Elle adresse tout d'abord ses remerciements à Richard Bart, administrateur des finances, pour son excellent travail. Elle y associe également le personnel administratif et ses collègues du Conseil communal. La situation financière de la commune est excellente et le compte 2014 laisse à nouveau un excédent de revenus de CHF 382'281.70. Ce bon résultat est le fruit d'une gestion rigoureuse. Après comptabilisation du bénéfice net, la fortune se monte à environ 3,5 millions de francs. Le compte 2014 a été favorisé par la vente de l'avant-dernière parcelle de Pierre Grise est. Si la situation financière de la commune est saine, il est important de rester vigilant afin de maintenir l'équilibre des comptes tout en maintenant nos infrastructures. Le bureau Soresa SA a mis en évidence l'excellente tenue des comptes et n'a émis aucune remarque négative. Le Conseil communal recommande l'acceptation du compte 2014 à l'assemblée de ce soir.

Richard Bart passe ensuite à la présentation du compte 2014 et chaque citoyen peut se munir du rapport préliminaire qui doit être établi à l'attention du canton et qui résume de manière approfondie le compte 2014 et la situation financière communale.

Dans les actifs du bilan, les liquidités ont augmenté par rapport au précédent exercice et se montent à CHF 1'961'275.20, soit une augmentation de 35%. Le patrimoine administratif qui englobe ce qui est nécessaire au fonctionnement de la commune comme les routes, le bâtiment administratif, l'école... a diminué compte tenu des amortissements et des dépréciations complémentaires. Au niveau des passifs, les engagements courants sont en légère diminution. Les dettes à moyen et long terme sont inchangés (CHF 2'000'000.-). Avant la comptabilisation du bénéfice net, la fortune nette s'élève



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

à CHF 3'413'471.14.

Le compte 2014 boucle avec un bénéfice brut de CHF 382'281.70 (avant dépréciations complémentaires).

Voici les principaux faits qui ont fortement influencé le résultat du compte 2014 :

- Les charges nettes de l'administration générale et de la sécurité publique sont avec CHF 345'700.00 inférieures aux montants budgétés.

- Les charges nettes de l'enseignement et la formation sont également en-dessous du budget. Une contribution complémentaire du canton a influencé favorablement les comptes de l'école

- Le résultat des routes communales (voirie) et le trafic montre un excédent de charges de quelque CHF 193'000.00 (budget CHF 267'900.00).

- La réparation de plusieurs fuites de notre réseau d'eau potable a coûté CHF 22'500.00. L'achat d'eau potable au SED a dépassé le budget de quelque CHF 3'900.00.

- Les frais d'exploitation du SIEL pour l'évacuation et le traitement de nos eaux usées de CHF 76'400.00 sont restés en-dessous du budget de CHF 84'000.00. L'attribution au financement spécial

- maintien de la valeur, est chargée d'un montant de CHF 70'400.00 selon les directives de l'OACOT. Au final, une perte nette de CHF 32'900.00 a été enregistrée.

- La situation des forêts est déficitaire en 2014. Les ventes de grumes et de bois d'industrie sont en-dessous du budget (cours de l'Euro bas et moins de demandes). CHF 10'000.00 ont été investis dans les plantations de jeunes peuplements et l'entretien des chemins forestiers a coûté quelque CHF 11'900.00.

- L'achat d'électricité s'élève à CHF 205'000.00. Le réseau électrique doit être entretenu et nous a coûté CHF 23'900.00 pour les réparations et mises à jour d'installations. Les attributions aux différents fonds selon les exigences de l'Elcom (instance de surveillance de la Confédération) ont été faites.

Le service de l'électricité a laissé un bénéfice de CHF 94'900.00. De ce montant, il faut déduire encore les charges théoriques de l'amortissement du réseau de quelque CHF 45'700.00 et les charges théoriques pour les intérêts du réseau de quelque CHF 39'500.00.

- Le produit de la vente de terrain à « Pierre-Grise Est » s'est élevé à CHF 136'600.00.

- Les rentrées fiscales sur le revenu des personnes physiques sont inférieures au budget, par contre, les gains immobiliers sont supérieurs.

- Les recettes de la péréquation financière dépassent le montant budgété de CHF 254'300.00 de quelque CHF 8'000.00.

Le caissier fait ensuite le tour des crédits additionnels qui englobent les dépassements de plus de CHF 3'000.-. Le total des crédits additionnels s'élève à CHF 731'333.94 ; CHF 399'577.40 sont des dépenses liées et CHF 17'472.91 sont de la compétence du Conseil communal. CHF 314'283.63 sont de la compétence de l'assemblée communale à titre de dépréciations complémentaires proposées par le Conseil communal, après discussion avec la Fiduciaire Soresa, suite au bon résultat de l'année écoulée. Ces dépréciations complémentaires seront effectuées sur les routes communales, le réseau électrique, le Battoir, l'école, le collège du district ainsi que sur la participation aux institutions privées.

Communauté scolaire du Plateau de Diesse

En général, les charges du compte de fonctionnement sont restées en-dessous du budget. Les coûts à la charge de Nods selon la clé de répartition en vigueur (population, nombre d'élèves et rendement

fiscal harmonisé) sont de CHF 101'199.70. La part de Nods au traitement des enseignants se monte à CHF 317'028.90.

Collège du district

La maîtrise des coûts a permis de réduire le montant des quotes-parts des communes membres. Les charges pour notre commune se sont élevées à CHF 40'598.45 pour les frais de fonctionnement et à CHF 170'614.40 pour le traitement des enseignants.

Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

Les comptes 2014 présentent un excédent de charges de CHF 18'762.05, alors qu'une perte de CHF 74'523.32 était budgétée. Des économies et des charges moins élevées que prévues ont amélioré le résultat.

Contrôle des crédits d'engagement

Restent ouverts :

PGEE Plateau de Diesse

Goudronnage chemin Place centrale

Chauffage et isolation collège du district

Ecole de Nods – rénovation et changement de fenêtres

Remplacement du lift handicapés au battoir

Sont bouclés :

Mise sous terre ligne électrique chemin des Auges : reste CHF 27'935.-

Viabilisation zone artisanale : reste CHF 2'031.90

Réfection chemin Crêt Melins : dépassement de CHF 6'064.15

Chemins du remaniement : reste CHF 36'373.75

Le dépassement de crédit pour le chemin de Crêt Melins s'explique par le fait que le chemin n'avait pas de coffre ! Cet état de fait n'est apparu qu'en réalisant les travaux.

La Fiduciaire SORESA SA, Bienne, a vérifié les comptes les 4 et 5 mai 2015. Selon son appréciation, le compte 2014 est conforme à la loi. Dès lors, elle recommande, dans son rapport succinct du 5 mai 2015, d'approuver le compte 2014.

Le Conseil communal de Nods a pris connaissance de toutes les composantes du présent compte annuel lors de la séance du 5 mai 2015 et il recommande à l'assemblée communale

- d'approuver les comptes communaux 2014 avec un excédent de revenus net de CHF 67'998.07,

- d'approuver le dépassement du crédit d'engagement pour la réfection du Chemin Crêt Melins de CHF 6'064.15,

- d'accepter les comptes annuels de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, du Collège du district, du Syndicat des Sapeurs-Pompiers Plateau,

- de prendre connaissance des crédits additionnels de CHF 731'333.94, dont CHF 399'577.40 de dépenses liées, CHF 17'472.91 de la compétence du conseil communal,

- d'accepter les dépréciations complémentaires d'un montant total de CHF 314'283.63, répartis comme présenté en détail sous les crédits additionnels.

La parole est ensuite donnée aux citoyens pour leurs questions :

Quelle est la politique de l'AIB au vu de la diminution des subventions versées au sapeurs-pompiers ?
- le calcul des subventions a été revu suite à la fusion de Plateau de Diesse

De quoi se composent les financements spéciaux au passif du bilan ?

- C'est le total des attributions obligatoires qui doivent être effectuées chaque année selon des règlements ou des directives de l'OACOT pour certains comptes (eau, eaux usées, déchets...). On peut ensuite s'en servir pour des investissements. Ce sont

des réserves.

Il ne faudrait pas boucler le crédit des chemins du remaniement. Plusieurs bornes de limite n'ont pas été remises.

- Le Conseil communal prend note

c) Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

L'assemblée accepte à l'unanimité.

d) Approbation des comptes du Collège du district

L'assemblée accepte à l'unanimité.

e) Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers

L'assemblée accepte à l'unanimité.

f) Approbation des comptes communaux

L'assemblée accepte à l'unanimité, selon les recommandations du Conseil communal énumérées par le caissier.

3. Demande de crédit d'engagement de CHF 85'500.- pour le raccordement à l'assainissement des parcelles 2311 et 2292 du secteur de Crêt Melins

a) Présentation

Reynold Rollier présente l'objet. Selon la loi et le PGEE qui en découle (Plan général d'évacuation des eaux usées) les communes sont tenues de raccorder les habitations situées dans la zone à bâtir. Les deux habitations situées à l'extrémité ouest de Crêt Melins n'ont jusqu'à aujourd'hui jamais été raccordées. Une demande de permis de construire pour une transformation de l'une de ces habitations nous a rendus attentifs à cet état de fait. Pour cette raison, il devient prioritaire de raccorder ces maisons aux eaux usées. Les travaux seront menés par le bureau RWB, une demande de permis de construire est nécessaire pour la pose d'une nouvelle conduite publique et les travaux seront effectués si possible cet automne ou plus probablement au printemps prochain. Le conseil communal recommande d'accepter le crédit demandé.

Concernant le financement, le caissier informe que les travaux pourront être payés par les liquidités. Environ CHF 12'000.- seront à la charge des propriétaires pour la partie privée des raccordements. Les taxes de raccordement seront également facturées en fonction des unités de raccordement qui seront relevées à la fin des travaux. Ce montant est estimé à environ CHF 25'000.-. Les dépréciations se feront selon les exigences de l'OACOT.

Questions des citoyens :

Est-ce que les nouveaux bâtiments sont également soumis à la taxe de raccordement ?

- oui et elle dépend du nombre d'unités de raccordement

Y a-t-il d'autres maisons qui ne sont pas raccordées ?

- le secteur des « Ravières » et des « Prés Vaillons »

b) Approbation

L'assemblée accepte le crédit à l'unanimité.

4. Demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.- pour le changement du chauffage de l'école

a) Présentation

Paulette Bayard présente l'objet. La chaudière date des années 1980 et a occasionné des soucis l'hiver dernier. Son remplacement est nécessaire. La nouvelle chaudière à mazout permettra de faire une économie d'environ 20% et elle respectera les normes au niveau de la protection de l'air. Le chauffage sera payé par les liquidités. Sont compris dans l'achat : la chaudière au mazout, l'installation, le débarras des déchets et l'adaptation électrique. Les travaux seront exécutés en 2015. Concernant les



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

charges futures, les dépréciations seront faites selon les exigences de l'OACOT. Il y aura les frais d'entretien courant et éventuellement un contrat de maintenance. Une variante à copeaux a été également envisagée. Le prix seul de la chaudière de CHF 82'900.-, sans compter l'évacuation de la citerne à mazout, le réaménagement du local... a fait reconcer le Conseil communal. Quant à une pompe à chaleur, elle ne serait pas assez puissante.

Il n'y a pas de question des citoyens.

b) Approbation

L'assemblée accepte le crédit avec 22 voix et 1 abstention.

5. Demande de crédit d'engagement de CHF 366'000.- pour la réfection des chemins de Brevoi et des Tschêtres avec changement des anciennes canalisations

a) Présentation

Reynold Rollier présente l'objet. Depuis plusieurs années le projet soumis se trouvait en attente. La priorité des choses a fait qu'il a été à maintes reprises reporté. Le conseil communal a décidé que le moment était venu de mettre à l'ordre du jour cette réfection des chemins de Brevoi ainsi que de celui des Tschêtres. Vu l'ancienneté des installations souterraines, elles ne sont pas totalement recensées et répertoriées. De même, le revêtement a grand besoin d'un sérieux lifting. Les travaux seront menés par le bureau ATB de Tramelan. Il n'y a pas besoin de permis de construire et les travaux seront si pos-

sible exécutés cette année. Le conseil communal recommande d'accepter le crédit.

Place à Richard Bart pour les considérations financières. Ces travaux pourront être financés par les liquidités. Les amortissements se feront selon les exigences de l'OACOT. Actuellement c'est 10% par année pour les routes, par contre, les canalisations doivent être amorties en une fois.

b) Approbation

L'assemblée accepte à l'unanimité le crédit.

6. Demande de crédit d'engagement de CHF 92'000.- pour l'achat d'un petit tracteur pour la voirie

a) Présentation

Reynold Rollier présente cet objet. Nos employés communaux sont soumis à toujours plus de tâches. Ils doivent faire preuve de flexibilité et s'attacher à des travaux divers dans toutes les parties du village et ceci autant l'été que l'hiver. L'ancien « petit tracteur » date de 1983 et fait preuve de signes inquiétants d'usure, sa fiabilité n'est donc plus garantie. Le conseil communal est d'avis qu'il faut équiper nos employés avec cette nouvelle machine, afin de leur donner les moyens de subvenir rapidement aux divers travaux qu'ils doivent exécuter avec un gain de temps non négligeable. En outre, cette machine serait équipée d'une tondeuse, d'une fraiseuse, d'une lame à neige et de la saleuse. Son utilisation va aussi permettre d'économiser le grand tracteur.

Pour ces raisons le conseil communal recommande d'accepter le crédit d'engagement.

La parole est ensuite donnée à Richard Bart pour les considérations financières. L'achat sera financé avec les liquidités et se fera en 2015. Amortissement selon les exigences du canton, actuellement 10%. Sont aussi à prévoir les assurances et taxes.

Question des citoyens :

Quel genre de tracteur ?

- petit tracteur hydrostatique de 45 CV.

Est-ce vraiment nécessaire de remplacer l'ancien qui ne tourne que quelques heures par année ?

- l'ancien date de plus de 30 ans. Le nouveau véhicule sera également utilisé en été pour divers travaux comme la tonte. Cela fera une économie. Il y aura moins d'entretien et de réparations que sur l'ancien. La technique a considérablement évolué et l'ancien tracteur a vécu.

b) Approbation

L'assemblée accepte le crédit avec 22 voix et 1 abstention.

7. Communication du Conseil communal

Rien à signaler.

8. Divers

La parole n'est pas demandée. Le président remercie les intervenants et l'administration communale pour la présentation et la préparation des dossiers et invite au verre de l'amitié. La séance est levée à 21h00.

Nouvelles de l'administration

Mise au concours de « Rues des villes et Rues des champs »

Après 2011, l'Office de la culture et la Commission francophone des affaires culturelles générales du canton de Berne (CFACG) lancent une nouvelle édition de « Rues des villes et Rues des champs », une mise au concours destinée à soutenir des projets collaboratifs entre ville et campagne. L'objectif est d'encourager le dialogue et l'échange culturels entre pôle rural et pôle urbain et de favoriser de la sorte les liens entre les deux pôles en mettant en mouvement des créateurs artistiques et en y encourageant les échanges de publics. Le concours est ouvert aux artistes et organisateurs professionnels de tous domaines artistiques confondus et sans restriction de langue qui proposeront une démarche artistique originale visant à intensifier les liens entre le pôle rural qu'est le Jura bernois et un pôle urbain, suisse ou non. Ce caractère collaboratif peut être inhérent au contenu artistique du projet ou à sa plateforme de diffusion. Les conditions du concours et le formulaire d'inscription obligatoire peuvent être téléchargés sur le site de l'Office de la culture. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre www.erz.be.ch/culture. Le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 13 novembre 2015.

Nouvelle étude sur la valeur ajoutée du tourisme dans le canton de Berne

Le tourisme a un poids économique important dans le canton de Berne, puisqu'il contribue au PIB cantonal à hauteur de 6% et à l'emploi à raison de 9%.

Dans les destinations très touristiques de l'Oberland bernois, les contributions au PIB régional et à l'emploi sont proches de 50%. Ces chiffres ressortent de la nouvelle étude sur la création de valeur ajoutée du tourisme dans le canton de Berne, réalisée par la société Rütter Sococo AG pour le compte du beco Economie bernoise. Un Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre résumé en français de l'étude (PDF, 439 Ko, 6 pages)

Adaptation des valeurs locatives pour l'année fiscale 2015

A la faveur d'une adaptation générale des valeurs locatives dans tout le canton de Berne, l'Intendance des impôts va aligner les valeurs locatives des immeubles sur les conditions du marché dans 143 communes. L'objectif de cette mesure, qui entrera en vigueur dès l'année fiscale 2015, est de restaurer l'égalité de traitement fiscal. A compter de la mi-juin 2015, chaque propriétaire foncier concerné recevra un avis individuel avec le nouveau feuillet de valeur locative et les explications détaillées correspondantes. Ces nouvelles valeurs locatives ne pourront être contestées par voie de réclamation qu'à partir de 2016, lorsque les contribuables se verront notifier la taxation définitive des revenus 2015 pour les impôts cantonaux et

Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue !

Avec seulement 25 francs, vous pouvez des copies de vidéos et des documents capés au regard de l'artère.
Avec 25 francs, vous pouvez qu'une personne aveugle ne soit pas à cause de la cataracte et à l'opérer.
Offrez la vue à un enfant !



cbm
mission mondiale pour les aveugles

Canton de Berne

PILOTPROJEKT ZUR ERHEBUNG VON UNWETTERSCHÄDEN AUS DER LUFT

Eine Forschergruppe mit Wissenschaftlern von der Uni Bern und der Berner Fachhochschule wird in den nächsten Wochen im Auftrag des BAFU und in Absprache mit der kantonalen Fachstelle für Bodenschutz Drohnenflüge durchführen. Es geht in einem Pilotprojekt darum abzuklären, ob sich diese Technologie für die Erfassung und Quantifizierung von Unwetterschäden nutzbringend einsetzen lässt. Es geht darum, ob insbesondere Erosionsschäden an Ackerkulturen aus der Luft in ausreichender Zuverlässigkeit zu erkennen sind und mit welcher Präzision das Schadensausmass beurteilt werden kann. Zudem sollen mit den Drohnenflügen in von Unwettern betroffenen Gebieten verschiedene Landnutzungen und bodenschonende Massnahmen erkannt und im Hinblick auf Erosionsschutz beurteilt werden.

Für nähere Infos melden Sie sich bei :

Nicole Berger, Hochschule für Agrar-, Forst- und Lebensmittelwissenschaften HAFL, Zollikofen. (nicole.berger@bfh.ch)

Jürg Krauer, Centre for Development and Environment (CDE) der Uni Bern. (juerg.krauer@cde.unibe.ch)

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	_____	Ascension
Lundi	25.05.2015	_____	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

**HORAIRES DES DÉCHETTERIES
DIESSÉ / PRÊLES**

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps.
Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ
VILLAGE DE LAMBOING**

Nous informons la population que l'employé communal procédera au relevé des compteurs électriques durant les semaines 26 et 27, soit du

**22 juin au 26 juin 2015
et du 29 juin au 3 juillet 2015**

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir une feuille avec votre nom, prénom, le no du compteur électrique et les relevés, puis la déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou l'envoyer par email à l'adresse suivante :
info@leplateaudediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

Administration communale

FERMETURE ESTIVALE**DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES**

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que l'administration communale sera fermée

du lundi 20 juillet au dimanche 2 août 2015.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale au 032 315 70 70 qui vous indiquera la procédure à suivre.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 00.

Pour ce qui est des pièces d'identité, nous vous rappelons que vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Pour ce qui est de la halle polyvalente, elle sera fermée pour cause de nettoyage

du lundi 6 juillet au dimanche 16 août 2015.

Le Conseil communal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration communale

**GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE
(Bergerie du Haut)**

Pour le week-end des 20 et 21 juin 2015, le gardiennage sera assuré par L. Perruche.

Le Comité

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 20 juin, 4 juillet, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

**ATELIER DE MAQUILLAGE**

Samedi 27 juin de 15h à 17h

Salle de paroisse de Diesse

Apprenez à vous mettre en valeur, à utiliser les bonnes couleurs adaptées à votre teint, trucs et astuces prodigués par 2 animatrices qualifiées.

Mise à disposition de matériel par les animatrices, mais si vous le désirez, vous pouvez apporter votre propre matériel.

Prix du cours : 25.-

informations et inscriptions :

079 665 18 92 / gad.diesse@gmail.com

jusqu'au 19.06.2015

**PAROISSE RÉFORMÉE
DE DIESSÉ,
LAMBOING, PRÊLES****Invitation à l'assemblée
ordinaire de paroisse**

Mardi 23 juin 2015 à 20h00

Maison de paroisse à Diesse

Ordre du jour

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 18.11.2014
3. Comptes de l'exercice 2014:
 - Présentation, discussion, rapport de vérification
 - Acceptation et décharge au Conseil de paroisse et à l'administratrice
4. Modification du Règlement d'organisation de la paroisse: présentation, discussion et approbation
5. Crédit d'engagement de Fr. 25'000.- pour la réfection du chemin de la cure et de la maison de paroisse
6. Informations du pasteur
7. Informations du Conseil de paroisse
8. Divers et imprévus

Le projet de Règlement d'organisation de la paroisse peut être consulté sur le site www.ref-diesse.ch. Il est aussi disponible 30 jours avant l'assemblée auprès du président de la paroisse, P.-A. Lautenschlager, Le Rafour 28, 2515 Prêles, lauten@bluewin.ch, 032 315 24 40 et 079 205 33 39.

Cette assemblée sera suivie d'une présentation du projet que nous soutenons aux Philippines "De la terre pour les sans-terres et les petits agriculteurs" présenté par Mme Aline Gagnebin, animatrice de "Terre Nouvelle", puis d'une agape conviviale à laquelle chacun est très cordialement invité.

Le Conseil de paroisse
Le Président des assemblées

**Numéros
d'appel d'urgence**

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

Avis de construction

Requérant : M. Konrad Schumacher, Le Crêt de Fourmis 7, 2515 Prêles

Auteur du projet : GLB Seeland, Grenzstrasse 25, 3250 Lyss

Propriétaire foncier : M. Konrad Schumacher, Prêles

Projet : Aménagement de places en béton et construction de silos, parcelle no 2147, Route de Châtillon 10, village de Prêles

Zone : Agricole

Dérogation : à l'art. 80 LR

Dérogations conformes : aux art. 16a, 24ss LAT et 34 OAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOJB, soit du 10 juin au 10 juillet 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 10 juin 2015
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : Mme Renate Bourquin, Route de Lamboing 4, Prêles

Auteur du projet : BS Constructions Sàrl, 2516 Lamboing

Propriétaire foncier : Mme Renate Bourquin, Prêles

Projet : Réaménagement d'un escalier extérieur existant, parcelle 2612, Route de Lamboing 4, village de Prêles

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 juin au 12 juillet 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 12 juin 2015
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : Mme Sandrine Zanini, Ch. de la Groisière 7, 2517 Diesse

Auteur du projet : M. Christian Zanini, Diesse

Propriétaire foncier : Mme Sandrine Zanini, Ch. de la Groisière 7, Diesse

Projet : Construction d'un local de rangement et d'un local enterré pour ballon de stockage d'eau chaude solaire, parcelle no 2421, Ch. de la Groisière 7, village de Diesse

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 19 juin au 19 juillet 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 19 juin 2015
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme Catia Lourenço Guedes et M. Mathieu Burri, Ch. des Alouettes 10, Prêles

Auteur du projet : Schwab-System John Schwab SA, Gampelen

Propriétaires fonciers : Mme C. Lourenço Guedes et M. M. Burri, Prêles

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage, parcelle no 2722, Beausite 4, village de Prêles

Zone : H1

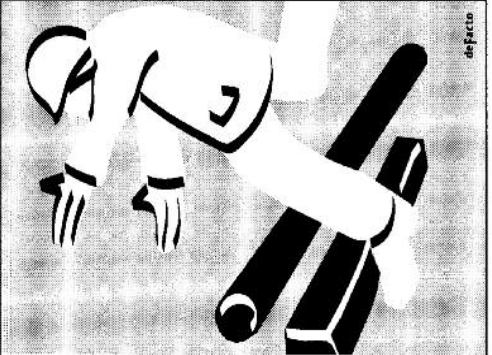
Dérogations : aux articles 20 et 30 al. 3 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 19 juin au 19 juillet 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 19 juin 2015
Secrétariat communal

Nous aidons là où il est utile!



Conseils dans le guide «**Premiers secours sur le lieu de travail**» de l'Alliance suisse des samaritains.
Téléphone 062 286 02 00

 **samaritains**

Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue!
Offrez la vue avec seulement 50 francs!



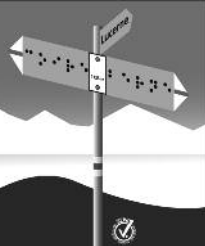
CP 80-303030-1 • 8027 Zurich
www.cbmswiss.ch

cbm
mission chrétienne pour les aveugles

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch




Tél 143
La Main Tendue

PLANNING FAMILIAL, CONSULTATION EN MATIÈRE DE GROSSESSE AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs. Une équipe médico-sociale vous accueille du lundi au vendredi, sur rendez-vous. • grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain" • sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne / 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

L'avenir à pleines mains

pro  **jeunesse**



**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

Votes consultatifs du 14 juin 2015

Procès-verbal récapitulatif**Arrondissement administratif du Jura bernois / Commune mixte de Plateau de Diesse**

Nombre d'électeurs et électrices inscrits au registre des électeurs	1478
Nombre de cartes de légitimations rentrées	665
Participation	44.99%

Question no 1:**Etes-vous favorable à la ligne de bus Lamboing-Orvin?**

Nombre total de bulletins rentrés	662			
Blancs/nuls	16			
Nombre de suffrages valables	646			
		Nbre voix	%	
Oui	473	73.22%	accepté	
Non	173	26.78%		
Blancs	13			
Nuls	3			
Totaux de contrôle	646	100.00%		

Question no 2:**Souhaitez-vous qu'un projet d'exploitation d'énergie éolienne soit mené sur le Mont Sujet?**

Nombre total de bulletins rentrés	662			
Blancs/nuls	13			
Nombre de suffrages valables	649			
		Nbre voix	%	
Oui	530	81.66%	accepté	
Non	119	18.34%		
Blancs	10			
Nuls	3			
Totaux de contrôle	649	100.00%		

Question no 3a:**Souhaitez-vous le maintien de l'interruption de l'éclairage public sur les routes communales de Prêles?**

Nombre total de bulletins rentrés	662			
Blancs/nuls	41			
Nombre de suffrages valables	621			
		Nbre voix	%	
Oui	423	68.12%	accepté	
Non	198	31.88%		
Blancs	38			
Nuls	3			
Totaux de contrôle	621	100.00%		

Question No 3b:**Etes-vous favorable à la mise en place des mêmes mesures d'interruption pour les villages de Diesse et Lamboing?**

Nombre total de bulletins rentrés	662			
Blancs/nuls	35			
Nombre de suffrages valables	627			
		Nbre voix	%	
Oui	405	64.59%	accepté	
Non	222	35.41%		
Blancs	32			
Nuls	3			
Totaux de contrôle	627	100.00%		

Prêles, le 14 juin 2015

Nouvelles de l'administration

Premier financement privé de prestations sociales

Veiller à l'insertion professionnelle rapide et durable des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire : c'est l'objectif que se fixent ensemble « Fokus Bern » – une initiative d'entrepreneurs bernois –, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne et l'organisme caritatif Caritas Berne. En finançant le projet par un « Social Impact Bond », ou obligation à impact social, ils ouvrent la voie à une nouvelle forme de financement : des investisseurs privés préfinancent le projet, les pouvoirs publics en définissent les objectifs et en mesurent l'efficacité, et l'organisme caritatif le met en œuvre. En cas de succès, l'idée est que tous les partenaires en tirent un avantage financier.

Pour la toute première fois en Suisse, des investisseurs privés financent un programme social public, au travers d'un projet pilote de « Social Impact Bond », dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle rapide et durable des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. L'efficacité de ce projet pilote sera mesurée sur la base d'objectifs prédéfinis et aura des retombées sur les investisseurs et sur Caritas en fonction du degré de réalisation des objectifs. A l'occasion de la conférence de presse organisée pour présenter le projet, le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud a exprimé sa reconnaissance à « Fokus Bern », une initiative d'entrepreneurs bernois, d'avoir voulu lancer et réaliser un projet pilote innovant avec le canton. « Collaborer avec les milieux économiques est indispensable pour favoriser l'insertion professionnelle », a déclaré le directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale, en soulignant que l'insertion professionnelle des personnes dans une situation de départ difficile ne réussira que si les entreprises sont prêtes à leur donner du travail. Comme ce projet pilote offrira aux personnes concernées de meilleures chances d'acquiescer leur indépendance professionnelle et financière, M. Perrenoud y voit un moyen de soutenir l'un de ses objectifs majeurs : la lutte contre la pauvreté.

Un investissement dans l'avenir de la société et du canton

M. Peter Stämpfli, entrepreneur et président de « Fokus Bern », se félicite lui aussi de cette collaboration entre le secteur privé et l'administration publique : les autorités bernoises lancent un signal positif et font preuve de courage en ouvrant la voie à une nouvelle forme de financement des projets sociaux et en concrétisant pour la première fois en Suisse un tel projet de « Social Impact Bond ». Les composantes liées à la performance inhérentes à ce projet ont des retombées tant sur les financeurs que sur les acteurs du secteur social. De ce fait, a assuré M. Stämpfli, les entrepreneurs sont convaincus que le projet contribuera à la rapidité et à la qualité de l'insertion et que cela aura des effets positifs sur la société et les finances cantonales. Le président de « Fokus Bern » a également souligné que le retour sur investissement n'est pas le principal moteur des entreprises, qui investissent 2,7 millions de francs dans le préfinancement du projet ; les taux d'intérêts sont en effet trop faibles, même en cas de succès. Pour toutes les entreprises partenaires, il s'agit, selon lui, de faire un investissement à long terme dans l'avenir de la société et du canton de Berne.

Un objectif ambitieux pour une mission exigeante. Selon Mme Claudia Babst, directrice de Caritas Berne, le projet pilote poursuit un objectif ambitieux,

car l'insertion professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire est une mission exigeante. Caritas Berne entend mettre le projet en œuvre grâce à une procédure de candidature et de sélection spécifique, une insertion professionnelle rapide, un suivi des travailleurs sur une longue période et des programmes de soutien aux entreprises, a-t-elle indiqué. Bien que Caritas ait une longue expérience de l'insertion des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, Mme Babst ne cache pas que l'organisme s'aventure là en terrain inconnu : « Signer un accord prévoyant un système de bonus-malus est une démarche à la fois inédite et logique pour nous », a-t-elle déclaré, « car cela montre que nous prenons ce projet et ses objectifs ambitieux au sérieux. »

Si Caritas atteint 95% à 105% des objectifs fixés, le canton paiera les prestations fournies. Si les objectifs sont dépassés, le canton versera un bonus au terme du projet pilote, dont le montant variera en fonction du dépassement des objectifs. Comme l'a expliqué Marc Baumann (Invethos Bern SA), l'expert indépendant qui suit le projet pour « Fokus Bern », ce mécanisme traduit l'idée que le dépassement des objectifs réduit d'autant les prestations sociales, et que Caritas Berne et les investisseurs doivent tirer profit de ces économies publiques. L'intérêt maximum versé en cas de succès est de 1% par an, c'est-à-dire lorsque les objectifs ont été dépassés de 40% ou plus. Aucun intérêt n'est versé si les objectifs ne sont pas atteints, et Caritas Berne ainsi que les financeurs encaisseront un malus et une perte de capitaux. Le malus et la perte de capitaux dépendent de l'ampleur du manquement des objectifs et s'élèvent au maximum à 1,5% et 4,9% respectivement. Le projet coûtera certes plus cher au canton en cas de haut degré de réalisation des objectifs. Globalement, il devrait néanmoins alléger les comptes cantonaux. Au travers de ce nouveau mode de financement, le canton espère en outre tirer plus généralement des enseignements pour optimiser les conventions de prestations. C'est la raison pour laquelle il confie le suivi et l'évaluation de ce projet pilote à des experts indépendants.

CCT aussi applicable au personnel des services psychiatriques

En vue de leur autonomisation, les institutions psychiatriques cantonales peuvent adhérer à la convention collective de travail pour le personnel des hôpitaux bernois. Ainsi en a décidé le Conseil-exécutif bernois. Il a en outre pris connaissance de l'avancée des travaux de ce projet sur les volets immobilier, finances, informatique et ressources humaines. Il a constaté que les préparatifs de l'autonomisation, au 1er janvier 2017, des trois institutions psychiatriques cantonales suivent leur cours.

Les Services psychiatriques universitaires (SPU), le Centre psychiatrique de Münsingen (CPM) et les Services psychiatriques Jura bernois – Bienne-See-land (SPJBB) doivent être constitués en sociétés anonymes indépendantes au 1er janvier 2017. Ainsi en a décidé le Grand Conseil à l'occasion de la révision de la loi sur les soins hospitaliers. Lors de sa session de septembre dernier, il a en outre arrêté un crédit pour l'autonomisation des établissements psychiatriques cantonaux. Une organisation de projet, conduite par le directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale, a depuis élaboré les bases

de ce processus avec la participation des établissements psychiatriques cantonaux et en association avec la Direction des finances et la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. C'est sur la base de ces travaux que le Conseil-exécutif a pris les premières décisions en la matière.

Adhésion à la convention collective de travail

Il a ainsi décidé que les établissements psychiatriques cantonaux pouvaient adhérer à l'actuelle convention collective de travail « CCT du personnel des hôpitaux bernois » et qu'ils devaient, dans cette perspective, engager les pourparlers avec les associations de personnel. Les établissements psychiatriques sont déjà membres de l'association « diespitäler.be ». LA CCT comporte des clauses qui ont fait leur preuve dans les centres hospitaliers régionaux depuis des années déjà. La solution en place avec la Caisse de pension bernoise (CPB) sera maintenue après l'autonomisation. La part des provisions constituées par le canton pour financer le découvert de couverture de la CPB afférent aux établissements psychiatriques sera transférée à ces derniers.

Solutions informatiques et immobilières durables. En se détachant de l'administration cantonale les institutions psychiatriques devront se doter de nouvelles solutions informatiques (TIC). Pour que leur système informatique soit opérationnel le 1er janvier 2017, d'importantes orientations devront être prises et des investissements consentis cette année et l'an prochain. Le Conseil-exécutif prévoit de soumettre une demande de crédit au Grand Conseil lors de la session de novembre prochain. Il compte en outre sur les établissements psychiatriques cantonaux pour trouver des solutions immobilières leur permettant de travailler de manière économique et de se positionner comme des prestataires de services psychiatriques de qualité.

Approfondissement des travaux de base d'ici à l'automne prochain

Sur la base des résultats de l'analyse, l'organisation du projet a pour mission d'élaborer des plans stratégiques et approfondir les futures stratégies d'entreprise, modalités de coopération comprises, d'ici à l'automne prochain. Pour garantir l'évolution financière durable des services psychiatriques, leurs plans d'affaires doivent être établis d'ici à la fin de l'année. Par ailleurs, le personnel des institutions psychiatriques cantonales et les associations de personnel devront être tenus informés de l'avancée du projet au fur et à mesure et de manière transparente.

Crédit pour l'hébergement de requérants d'asile mineurs non accompagnés

Le gouvernement cantonal bernois propose au Grand Conseil un crédit de 6,9 millions de francs par an pour l'hébergement et la prise en charge de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans les années 2017 à 2021. Les requérants d'asile mineurs non accompagnés qui arrivent dans le canton de Berne ne sont pas hébergés ni pris en charge dans les structures d'accueil normales, avec les adultes, mais dans un centre d'hébergement spécifique. Sur mandat du Grand Conseil, la Direction de la police et des affaires militaires a examiné d'autres possibilités d'hébergement. Après en avoir pesé les avantages et inconvénients, le gouvernement conclut au maintien de la solution actuelle.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Cultes dans les homes :

10h Mon Repos et 10h45 Montagu

Dimanche 21 juin

10h Culte avec baptême de Pablo Lopez

John Ebbutt, pasteur

Galates 5, 22-26 ; Luc 6, 43-45 : des fruits à maturité

Chants : 21-03 ; 21-14 ; 23-13 ; 36-35 ; 35-19

Lundi

20h, maison de paroisse, informations pour l'inscription au catéchisme

Mercredi

10h Recueillement, Blanche Eglise

14h30, chants à la maison de paroisse

Dimanche 28 juin

Pour la célébration œcuménique « Lac en Ciel » sur la place de la Liberté animé par le chœur Mosaïque suivi du pique nique canadien. (voir communiqué 1^{ère} page du Courrier)

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 21. Juni

10.15 Uhr, Kirche Twann: KinderKirche mit Karin Schneider (Klavier), Katrin Klein, Marianne Steiner.

Amtswochen

8. bis 21. Juni: Pfrin. Brigitte Affolter (079 439 50 98)

22. Juni bis 3. Juli: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi

(079 439 50 99).

Paroisse catholique de La Neuveville

Samedi

10h Messe à l'église paroissiale / Journée du réfugié

Avec la participation du Chœur Mosaïque

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Jeudi

8h30 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 28 juin

10h célébration œcuménique sur la place de la Liberté

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch / Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 21 juin

Culte à 10h00 à Nods, service de voiture.

Voir ci-dessous

Assemblée de paroisse

Mardi 23 juin, 20h00 Maison de paroisse. L'assemblée sera suivie d'une présentation du projet soutenu par la paroisse auprès d'agriculteurs aux Philippines

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, passage également à 9h50 centre du village de Diesse.

Course de la Solidarité

Vendredi 14 août dès 17h30 à la Halle polyvalente de Prêles, venez marcher, courir et vous restaurez! Ainsi vous soutiendrez un beau projet d'entraide à des agriculteurs touchés par les inondations et tempêtes tropicales au Bangladesh

Site internet

Allez visiter notre site internet, photos, plan des cultes, messages, activités paroissiale, www.lac-en-ciel.ch

Contacts

Pasteur: Stéphane Rouèche, 032 15 27 37

& 079 429 02 80 - strouche@gmail.com

Président: Pierre-André Lautenschlager,

032 315 24 40 - lauten@bluewin.ch

Paroisse de Nods

Dimanche 21 juin

Nods, 10h. Culte par M. le pasteur P.-A. Visinand.

Dimanche 28 juin

La Neuveville, 10h. Place de la Liberté.

Célébration œcuménique régionale.

Vacances de la pasteur

Mme Marie-Laure Krafft-Golay

Du 6 juin au 27 juin

Pour les urgences : M. Stéphane Rouèche, pasteur de la paroisse de Diesse. Pour le contacter : 032 315 27 37

Assemblée de paroisse

Lundi 29 juin, 20h. Salle de paroisse

Contacts

Pasteur : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sausser

Téléphone. 032 751 40 83 - sausser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 21 juin

10h00 Culte de fin de KT avec le pasteur Didier Suter

- AWJJ : 9ème à 11ème Harmos

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 20 juin

Service à Bienne

9h30 L'église à l'étude

10h30 Culte, pasteur R. Grin

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 144 111 (1.50mn Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.



Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DURÉE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

Dès le 19 avril 2015, date d'ouverture du Musée, les objets des dépôts sont à nouveau en vadrouille et investissent la Tour ! Découvrez-les sans plus attendre !

CHOEUR MOSAIQUE DE LA NEUVEVILLE

Répétition le lundi : 22 juin. Participation à la Célébration sur la place de la Liberté le dimanche 28 juin.

